

Service émetteur : Direction de la santé publique
 Courriel : ARS-PCH-17-Emailing@ars.sante.fr
 Téléphone : 05 46 68 49 00
 Télécopie : 05 46 68 49 37

**MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRIE DE LA ROCHELLE
 Mairie
 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02**

LA ROCHELLE, le 16 Avril 2020

Prélèvement : **00121262**

Date de prélèvement :	09/04/2020	Heure : 09h00	Préleveur : S. VAQUEZ
Unité de gestion :	A.C. DE LA ROCHELLE (0119)		
Installation :	UDI - R. DE LA ROCHELLE CENTRE (000216)		
Commune :	LA ROCHELLE		
Point de surveillance :	LAFOND-BEAUREGARD (0000000351)		
Localisation :	VELODROME		
Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.		

Analyse réalisée par :	Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique - LASAT
N° analyse laboratoire :	20LH-2585-1
Type de l'analyse :	D1 - DISTRIBUTION D1
Date de l'analyse :	09/04/2020

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'air	14,3 °C				
Température de l'eau	14,9 °C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,08 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,2 mg/LCl ₂				
Analyses de laboratoire					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL				0
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU				2
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unité pH			6,5	9
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	679 µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,1
Nitrates (en NO ₃)	30 mg/L		50		

Conclusion sanitaire :

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Teneur en chlore insuffisante. La teneur en chlore libre doit être supérieure à 0,1 mg/l en tout point du réseau en application du plan vigipirate. Il est demandé à l'exploitant de réaliser des purges du réseau et d'adapter le traitement.

Pour le Directeur Général,
Par délégation,
La déléguée territoriale adjointe



Catherine Vaure